Tarif Particuliers BNP Paribas Guyane
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 28 octobre 2026. Voir tous les tarifs bancaires

BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE

CONVENTION DE COMPTE DE DÉPÔT

MODIFICATION DES CONDITIONS ET TARIFS AU 1ER JANVIER 2027 POUR LES PARTICULIERS

Vous trouverez ci-après les évolutions des conditions et tarifs de nos produits et services, applicables au sein des agences de Guyane de BNP Paribas Antilles-Guyane à compter du 1er janvier 2027.

Les conditions et tarifs indiqués en **bleu** sont ceux modifiés, le reste de ces conditions et tarifs est sans changement. Vous pouvez consulter l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site antilles-guyane.mabanque.bnpparibas* ou en agence.

- Vous êtes réputé avoir accepté ces nouvelles conditions si vous n'informez pas la Banque de votre refus avant le 1er janvier 2027.
- Vous pouvez refuser les nouvelles conditions liées à la gestion de votre compte de dépôt ou à celle de votre carte en **résiliant** votre convention de compte de dépôt ou votre contrat carte **sans frais avant le 1er janvier 2027**.
- Pour tout autre produit ou service concerné, reportez-vous aux conditions de résiliation prévues dans le contrat relatif à ce produit ou service.

À défaut de résiliation avant le 1er janvier 2027, les nouvelles conditions tarifaires s'appliqueront.

Si vous avez des interrogations sur ces modifications ou sur les modalités et conséquences du refus des nouvelles conditions, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Nos tarifs sont exprimés en euros et hors taxe (HT).

*Coût de connexion selon opérateur.

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte

- Tenue de compte actif en euros pour les clients ne résidant pas en France
 - Pour les clients résidant dans l'Union Européenne[1] ou dans un pays EAI[2] — 15 € par mois
 - Pour les clients résidant dans un pays hors EAI[2] — 25 € par mois
 - Compte en euros de clients non-résidents sur lequel une cotisation « Esprit Libre » est débitée — réduction de 2,60 € par mois

Pour les clients non-résidents, ces frais sont prélevés via deux débits : 2,40 € d'une part et le reliquat applicable à sa situation (résident de l'UE/EAI ou non, avec prélèvement d'une cotisation « Esprit libre » ou non) d'autre part. A titre d'exemple, un client résidant en UE et sans prélèvement d'une cotisation « Esprit libre » sera ainsi débité de 2,40 € d'une part et de 12,60 € d'autre part.

BANQUE À DISTANCE

Produits et services n'étant plus commercialisés

- **Souscription du Service de Téléphone Mobile « Forfait Alerte SMS » (arrêt de la commercialisation au 01/01/2027)**

Téléphone mobile (Forfait alerte SMS) — **Gratuit**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Gamme cartes de paiement Visa (cotisation annuelle)

- **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit immédiat)
 - Carte Visa Premier **-50% 2e carte** — 144 €
 - Carte Visa Classic **-50% 2e carte** — 50,40 €

- **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit différé)
 - Carte Visa Premier **-50% 2e carte** — 144 €
 - Carte Visa Classic **-50% 2e carte** — 50,40 €

- **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement à autorisation systématique)
 - Carte Origin **-50% 2e carte** — 44,40 €
 - Carte Origin (pour les 12-17 ans) — **Gratuit**

(1) Composée de 27 pays. **(2)** Pays EAI (Échange Automatique d'Informations) ou AEOI (Automatic Exchange of information) : pays ayant signé l'accord sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale. Liste disponible sur le site de l'OCDE : https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issue-focus/aeoi/aeoiexchanges.pdf.

- **Gamme cartes de retrait** (cotisation annuelle)
 - Carte Visa Plus **-50% 2e carte** 26,40 €
 - Carte Livret jeune, Livret A et carte automatique (titulaire majeur) **Gratuit**

Retrait d'espèces au distributeur automatique

Nombre de retraits mensuels **gratuits**	Hors Esprit Libre	Avec Esprit Libre
Cartes Premier	illimité	illimité
Carte Visa Classic	2	5
Carte Origin	0	1
Carte Visa Plus	0	0
Retrait, au-delà du nombre de retraits ci-dessus		1,11 €(1)

Réduction
-50% 2e carte **50 % sur 2e carte** (réduction sur la cotisation la moins élevée des 2 cartes fonctionnant sur le même compte).

Carte équipée du paiement sans contact.

Virements

- **Émission d'un virement non SEPA** (par opération, frais partagés avec le bénéficiaire), Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA

Frais d'émission par virement (Commission d'émission en euros)

	En ligne (Application « BNP Paribas Antilles Guyane », antilles-guyane.mabanque.bnpparibas)(2)	**En Agence**
Commission d'émission (par opération)	15,00 €	20,00 €
Commission de change (par opération)(3)	0,25% Min. 25,00 € Max. 65,00 €	1% Min. 25,00 € Max. 65,00 €
Commission additionnelle si sans frais pour le bénéficiaire	-	20,50 €

- **Autres prestations sur virements SEPA et non SEPA** (par opération)
 - Frais(4) de traitement d'une demande d'investigation auprès de la Banque correspondante à l'initiative du client (retour de fonds, avis de sort) 13,82 €
 - Frais de modification des instructions de virement à l'initiative du client (informations non requises pour l'exécution du virement) 11,89 €

Les prestations donnant lieu à une commission additionnelle en permettant au client de modifier ses instructions à sa demande ne seront plus fournies à compter du 1er janvier 2027.

(1) Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes. **(2)** Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet. **(3)** Le taux de change est appliqué lorsque l'opération est effectuée entre deux comptes tenus dans des devises différentes. Il inclut la marge commerciale de BNP Paribas Antilles-Guyane. **(4)** Frais facturés indépendamment de l'issue de la demande.

Chèques

- Remise de chèque(s) libellé(s) en euros sur une banque française en agence (le cas échéant via un automate de dépôt) **Gratuit**
- Remise de chèque(s) libellé(s) en euros sur une banque française en ligne (hors frais postaux)[1] **Gratuit**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Produits et services n'étant plus commercialisés

- **Souscription d'un abonnement à un produit offrant des alertes sur la Situation du compte par SMS (arrêt de la commercialisation au 01/01/2027)**
 L'abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS n'est plus commercialisé à compter du 1er janvier 2027.

Mineurs

Carte Principale	 Visa Plus	 Origin
Optionnels		
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par **SMS** (Solde Messagerie Service)	Gratuit	Gratuit

- **Souscription d'un abonnement à des produits offrant des alertes sur la Situation du compte par SMS (arrêt de la commercialisation au 01/01/2027)**
 L'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS n'est plus commercialisé à compter du 1er janvier 2027.

Les Essentiels

- **Des avantages complémentraires** inclus dans la cotisation mensuelle[2] :
 - Émission de vos virements SEPA instantanés[3] sans surcoût
 - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Solde Message Service.
 - Frais d'émission d'un chèque de banque : 2 chèques de banque par an.
 - Abonnement à Cascade : service personnalisable d'aide à l'épargne.
- **Souscription d'une carte optionnelle Visa Premier dans un package Esprit libre Essentiel Visa Classic (arrêt de la commercialisation au 01/10/2026)**
 La carte Visa Premier n'est plus proposée comme Carte optionnelle dans le package Esprit Libre Visa Classic à compter du 1er octobre 2026.

(1) Par voie postale affranchie après les avoir scannés dans l'application mobile « BNP Paribas Antilles-Guyane ». **(2)** Ces avantages ne s'appliquent que pour les opérations réalisées à partir du compte sur lequel est débitée la cotisation Esprit Libre. **(3)** Cas d'un virement SEPA occasionnel.

Les Optionnels






Carte principale	Visa Plus	Origin	Visa Classic	Visa Premier
Fourniture d'une carte supplémentaire (cotisation mensuelle)				
Carte Visa Premier[1]	–	–	6,00 €	6,00 €

Esprit Libre

Les Essentiels






Carte principale	Visa Plus	Origin	Visa Classic	Visa Premier
Cotisation à une offre groupée de services mensuelle				
■ **Initiative** (18-24 ans)	1,95 €	2,96 €	3,20 €	7,61 €
Coût annuel	23,40 €	35,52 €	38,40 €	91,32 €
■ **Esprit Libre Essentiel** (à partir de 25 ans)	–	6,87 €	7,39 €	15,99 €
Coût annuel	–	82,44 €	88,68 €	191,88 €

Les Optionnels






Carte principale	Visa Plus	Origin	Visa Classic	Visa Premier
Fourniture d'une carte supplémentaire (cotisation mensuelle)				
Carte Visa Plus[2]	1,10 €	1,10 €	–	–
Carte Origin[3]	–	1,85 €	1,85 €	–
Carte Visa Classic[1]	–	–	2,10 €	2,10 €
Carte Visa Premier[1]	–	–	–	6,00 €
Facilité de caisse personnalisée (cotisation mensuelle) - Pour les 18-24 ans - A partir de 25 ans	 1,07 € -	 1,07 € 2,07 €	 1,07 € 2,07 €	 1,07 € 2,07 €

(1) Autres cartes Visa : fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé). **(2)** Visa Plus : fourniture d'une carte de retrait à autorisation systématique. **(3)** Carte Origin : fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique).

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Facilités de caisse

- **Facilité de caisse personnalisée**
 - Taux nominal annuel des intérêts débiteurs — Personnalisé[1]
 - Frais de dossier annuels — 27,65 €
 (ou 24,88 € dans le cadre de l'offre groupée Esprit Libre)

La facilité de caisse personnalisée vous permet d'être débiteur dans la limite d'un montant personnalisé et pour une durée maximale de 15 jours par mois, aux conditions d'intérêts stipulées dans les conditions de votre contrat. Vous bénéficiez par ailleurs d'une exonération d'agios dans la limite d'un seuil qui dépend du montant de votre facilité de caisse personnalisée (montant d'exonération indiqué dans votre contrat).

Crédits immobiliers

- **Commission d'ouverture** pour la clientèle résidant en France
 (proportionnelle au montant emprunté) — 0,8 %
 Prêts immobiliers — min. 645,16 €
- **Commission d'ouverture** pour la clientèle ne résidant pas en France
 (proportionnelle au montant emprunté) — 1 %
 Prêts immobiliers — min. 921,66 €
- **Autres prestations**
 Mainlevée d'hypothèque — 69,12 €

(1) Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France, et disponibles sur le site internet www.banque-france.fr.

SUCCESSIONS

Frais liés aux opérations réalisées sur : compte de dépôt, compte sur livret, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, plan d'épargne populaire, livret jeune, Livret Développement Durable et Solidaire, épargne-logement (CEL/PEL) [1]

- **Frais de traitement**

Solde des comptes mentionnés ci-dessus détenus par le défunt au jour de son décès inférieur à 10 000 € — **Gratuit**

Dans tous les autres cas : 1 % du montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne à la date du décès mentionnés ci-dessus et plafonné à 857 € maximum.

Frais liés aux opérations réalisées sur les comptes-titres
(hors frais de transaction et droits de garde)[1]

- **Frais de traitement**

Valorisation de l'ensemble des avoirs détenus par le défunt au jour de son décès inférieur à 10 000 € — **Gratuit**

Dans tous les autres cas : 1 % du montant de la valorisation des titres à la date du décès, plafonné à 857 € maximum.

(1) Aucuns frais ne sont appliqués lorsque le détenteur des comptes est mineur à la date du décès.

Pour plus d'informations, BNP Paribas Antilles-Guyane est à votre disposition :

Votre conseiller sur sa ligne directe
(numéro non surtaxé)

Votre Centre de Relation Clients
0 808 800 301 Service & appel gratuits

Le site
antilles-guyane.mabanque.bnpparibas*

L'application
« BNP Paribas Antilles Guyane »**
pour tablettes et smartphones

*Coût de connexion selon votre opérateur.

**Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

BNP Paribas Antilles-Guyane, SA au capital de 13 829 320 euros, Siège social : 1 bd Haussmann 75009 Paris • Immatriculé sous le n° B 393 095 757 RCS Paris, Identifiant européen : FR83 393 095 757, Orias n° 07023454 (www.orias.fr). **STUDIO BCEF** - MN37790 – 10/2026. Ce document est imprimé sur du papier certifié. N° ADEME : FR200182_01XHWE

BAC DE TRI

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change